

PROCEDURE D'INSCRIPTION EN DOCTORAT 4^{ème} année et plus

ETAPE 1 : COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL (CSI)

Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.

Le doctorant est tenu de programmer et d'organiser son CSI chaque année avant le 30 juin. Le rapport du CSI doit être déposé dans l'application Sygal (<https://sygal.normandie-univ.fr/>) dans l'espace personnel du doctorant, rubrique « Rapports CSI » ou transmis à la gestionnaire de l'école doctorale. En l'absence de CSI, le doctorant n'est pas autorisé à se réinscrire.

ETAPE 2 : RAPPORT D'ACTIVITE

En fonction de son école doctorale de rattachement, le doctorant peut être amené à réaliser un rapport d'activité. Ce rapport doit être rédigé dans l'application Sygal (<https://sygal.normandie-univ.fr/>) rubrique « rapport d'activité » avant le 30 juin. Ce rapport devra être validé par la direction de thèse, la direction de l'unité de recherche et la direction de l'école doctorale.

ETAPE 3 : DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION EN ANNÉE DEROGATOIRE

La gestionnaire de l'école doctorale transmet un dossier de demande d'inscription en année dérogatoire aux doctorants concernés. Le dossier doit être accompagné **d'un courrier de la direction de thèse et d'un courrier du doctorant** justifiant l'inscription en année dérogatoire. Un justificatif de financement peut également être demandé dans certaines écoles doctorales.

Le dossier complet signé de la direction de thèse et de la direction de l'unité de recherche doit être transmis à la gestionnaire de l'école doctorale (Maison du doctorat - voir contacts en page 2) qui accuse réception au doctorant. Le dossier est ensuite visé par la direction de l'école doctorale puis transmis à la présidence qui rendra un avis final : autorisation ou refus d'inscription

Un mail informant de la formulation de cet avis sera alors envoyé au doctorant. En cas d'avis favorable, le doctorant peut procéder à son inscription administrative. En cas d'avis défavorable, le doctorant est reçu par la direction de l'école doctorale.

Cas particulier des inscriptions au-delà de la 6^{ème} année : une commission spécifique organisée par la présidence se réunit en septembre pour étudier ces demandes. Les dossiers de demande d'inscription en année dérogatoire doivent être transmis à la gestionnaire de l'école doctorale au plus tard le 10 septembre.

ETAPE 3 : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Le calendrier d'inscription pour l'année en cours est disponible à l'adresse suivante :

<https://inscportal.univ-rouen.fr/afficherCalendrierInscription>

1) Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Avant de se réinscrire à l'Université de Rouen Normandie, le doctorant doit obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC, la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

2) Inscription administrative :

Se connecter sur <https://inscportal.univ-rouen.fr/> avec ses identifiants étudiant

Vous venez de vous inscrire ou êtes déjà étudiant à l'Université de Rouen Normandie

 Connexion

PROCEDURE D'INSCRIPTION EN DOCTORAT 4^{ème} année et plus

Suivre la procédure jusqu'au paiement en ligne en renseignant l'ensemble des informations demandées

3) Paiement

Le paiement s'effectue **uniquement en ligne par carte bancaire** (service de paiement sécurisé)

Possibilité de régler en trois mensualités jusqu'au 15 octobre de l'année en cours (en ligne par carte bancaire), un prélèvement sera effectué durant trois mois.

Pour que l'inscription soit bien prise en compte, il est important de poursuivre la procédure jusqu'à son terme : **bouton « terminer l'inscription administrative»**.

Vos contacts :

MAISON DU DOCTORAT

Campus de Mont-Saint-Aignan, Bâtiment Monod, n°22, Boulevard Maurice de Broglie, 76821 Mont Saint Aignan Cedex

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30,

Les vendredis de 09h00 à 12h00 - fermé l'après-midi

École doctorale Homme, Sociétés, Risques, Territoire (HSRT)

École doctorale Économie Gestion Normandie (EGN)

Gestionnaire : Catherine GODARD - 02.32.76.92.19

École doctorale Normandie de Biologie Intégrative, Santé, Environnement (NBISE)

Ecole doctorale Normande de Chimie (NC)

Gestionnaire : Lynda LETETU - 02.35.14.63.19

Ecole doctorale Normandie Humanités (NH)

Ecole doctorale Droit Normandie (DN)

Gestionnaire Pauline CAVÉ - 02.35.14.68.19

Ecole doctorale Physique, Sciences de l'Ingénieur, Matériaux, Energie (PSIME)

Ecole doctorale Mathématiques, Information, Ingénierie des Systèmes (MIIS)

Gestionnaire Oriane REMADNA - 02.35.14.63.49